

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 juillet 1861](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (126r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 juillet 1861, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (6)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Familettres/items/show/41869>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur le litige opposant Godin aux charbonnages de l'Agrappe. Godin fait observer que la présence de l'expert serait plus utile que la sienne au tribunal de Vervins. Il précise que le batelier a effectué un chargement de coke parfaitement sec et qu'il a livré un chargement moindre surchargé d'eau, qu'en conséquence celui-ci est redevable à Godin de la différence et des frais de transport et de manutention occasionnés par la pesée. Il lui remet un pouvoir pour obtenir les fonds auprès de Cadet fils.

Support Le nom et la qualité du destinataire « Oudin-Leclère avoué à Vervins » sont manuscrits à la mine de plomb à la suite de l'appel de la lettre.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Cadet fils \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le 14 juillet 1860

126

Monsieur Oudin Leclerc. Avoué à Turin

118/128

vous m'avez fait invite a m'expliquer
a l'égard d'un certain point de la affaire que
je vous ai confié je ne dois pas l'expliquer
attendant que les faits de l'usage dans
le procès soient rapportés que vous ayez
un voir de cette affaire ou paraissent
pas suffisant au tribunal la prison
de l'apart avant plus argente que la mienne
le fait vous l'avez sans doute compris
est clair.

Le batelier a charge un bateau de votre
en son état de service il me a une
pénurie et surchargé d'une quantité d'eau
considérable qui me donne en l'air et
place du poids de la marchandises qui
lui a été confiée. il doit me faire compte
de cela que la quantité d'eau représente
et des frais que les transports et les manutentions
de ce poids d'eau occasionnent. il devrait
même me payer des dommages et intérêts que
je me lui ai pas demandés.

vous trouverez ci-joint une lettre
pour prouver les poids minimes a l'effet
que vous pourrez faire. Je suis l'ami et fils
de vous ne faites pas usage de vous pour
en me la retourner.

Très agréablement Monsieur mes respects à toutes

Oudin

Monsieur Oudin Leclerc. a l'égard